RAPPORT D'ÉTUDE

en ligne

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LA RÉGION PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

ORM

10

JUILLET 2016

LES MÉTIERS DE L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

> L'emploi, les parcours professionnels et de formation en Provence – Alpes – Côte d'Azur

Ce document a été réalisé dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO). Il s'agit de mettre à disposition du grand public des informations socioéconomiques régionales sur les métiers de l'animation socioculturelle, tant du point de vue de l'emploi que de la formation ou des parcours professionnels. C'est la présence depuis plus de quinze ans à l'ORM d'une mission d'observation des métiers de l'animation et du sport qui a rendu possible un tel exercice.

Agrémenté d'extraits d'entretiens de professionnels, de schémas, de données quantitatives, ce dossier permet différents niveaux de lecture selon le public et l'information recherchée.

Directeur de publication : Philippe GUY
Réalisation : Anne-Sophie Dumortier
Date de publication : Juillet 2016

SOMMAIRE

LE MÉTIER D'ANIMATEUR 4

Qu'est-ce qu'un animateur ? 4

Les autres métiers de l'animation socioculturelle 4

L'EMPLOI 5

Les secteurs d'activité employeurs 5

Zoom sur l'emploi dans la fonction publique territoriale : la filière Animation 6

Zoom sur le dispositif emploi d'avenir qui a permis à de nombreux jeunes de devenir animateur professionnel 6

LES PARCOURS 7

Un parcours type de professionnel de l'animation socioculturelle 7

Trois types de parcours 7

LA FORMATION 8

Les diplômes non professionnels 8

Les diplômes professionnels du ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports 8

Les stagiaires et les formations J&S en PACA 10

Les autres diplômes de l'animation 10

LE SECTEUR DE L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE 11

Le périmètre 11

Les facteurs d'influence du métier d'animateur socioculturel 11

Qu'est-ce qu'un animateur ?

Situé entre les secteurs de l'éducation, de la culture, du social et même du tourisme social, **les animateurs** œuvrent pour une ouverture des activités éducatives et socioculturelles en dehors du système scolaire. Ils travaillent dans des structures de proximité sociale, avec des publics de tout âge et de tout niveau social.

« Je suis venu à l'animation par le bénévolat et le foot/basket en mettant en place des tournois sportifs dans mon quartier. En 1997, le programme emplois-jeunes m'a permis d'être embauché en tant que médiateur au centre social (où j'étais bénévole).
Le directeur m'a proposé un poste de médiateur (officiellement). Mais en réalité, j'étais animateur car je faisais de l'accompagnement scolaire et je m'occupais du CLSH petite enfance. Trois ans après, j'ai créé le secteur Jeunesse après avoir suivi une formation BEATEP. »

Faouzi, 36 ans, Marseille

« Toute jeune, j'ai été attirée par le fait de pouvoir amener une éducation par le jeu. Je voulais aussi gérer un groupe d'enfants ou d'adolescents même (j'ai plus d'affinité pour ce public).
J'ai travaillé sur les loisirs. Amener l'éducation à un enfant en retirant l'aspect consommation. Je leur fait découvrir des tas de choses avec pas grand chose. »

Sabine, 27 ans, Marseille

La façon **d'exercer le métier d'animateur** a beaucoup évolué ces dernières années au point d'être devenue très hétérogène. Les publics (familles, enfants, adolescents, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) et les secteurs d'exercice (tourisme social, associations sportives, secteur public, etc.) sont de plus en plus diversifiés. Pour autant, les animateurs socioculturels restent liés par **l'engagement et le lien social**. Ils sont unis par la volonté de transmettre des valeurs aidant les individus à devenir acteurs de leur propre vie et facilitant la mixité sociale ainsi que l'accès à la culture pour tous.

Les autres métiers de l'animation socioculturelle

- ➔ Aide-animateur (ou adjoint d'animation)
- ➔ Animateur éducatif, de loisirs, culturel, etc.
- ➔ Responsable de centre de loisirs
- ➔ Directeur de structure

Crédit photo : A.-S. Dumortier.

L'EMPLOI

Plus de **9 700 personnes** exercent un métier **dans l'animation socioculturelle à titre principal** (soit animateur socioculturel ou de loisirs, soit directeur de centres socioculturels ou de loisirs).
Ne sont pas pris en compte dans ces chiffres les étudiants, qui sont animateurs durant les périodes scolaires, et plus généralement les personnes qui interviennent ponctuellement dans le secteur.

Les prévisions d'embauche d'ici 2022 notent une poursuite de la croissance de l'emploi dans l'animation, dans un contexte de réforme des temps éducatifs et de la généralisation des projets éducatifs des territoires.

Parmi les actifs, on compte 71 % de femmes (56 % parmi les directrices de centres socioculturels).

La moitié des professionnels de l'animation a moins de 35 ans (part en baisse de 5 points depuis 2006) et 100 % sont salariés.

Les secteurs d'activité employeurs

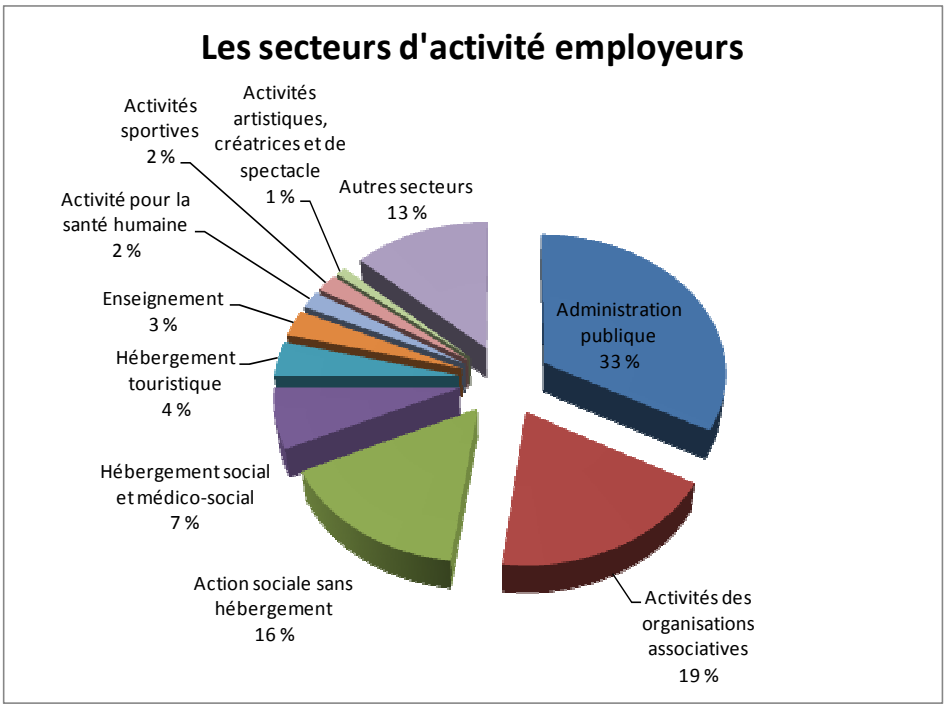

Source : Insee – RPLR 2011 – Traitement ORM.

<u>Les principaux employeurs</u>

- ➔ L'administration publique (3 200 personnes) principalement dans la fonction publique territoriale c'est-à-dire les municipalités et les syndicats intercommunaux (*cf*. tableau ci-après).
- ➔ Les associations (1 850 personnes) de type animation socioculturelle dans les maisons de quartier, maisons de jeunes et de la culture, etc.
- ➔ L'action sociale sans hébergement (1 550 personnes) : accueil de jeunes enfants, aide par le travail, etc.
- ➔ L'hébergement social et médico-social (680 personnes) : pour personnes âgées et personnes handicapées principalement.
- ➔ L'hébergement touristique (390 personnes) : les villages vacances.
- ➔ L'éducation (300 personnes) : pour l'animation socioéducative, les activités périscolaires.

Zoom sur l'emploi dans la fonction publique territoriale : la filière Animation

Dans la fonction publique territoriale (mairies, communautés de communes, etc.), il y a la possibilité de rentrer en tant qu'animateur non-titulaire puis de passer les concours internes ou externes pour se faire titulariser.
La filière animation a beaucoup titularisé ces dernières années. Ainsi, en 2008 il y avait 44 % de titulaires parmi les 8 000 employés de la filière (soit 3 400 personnes). En 2012, ils sont 67 % parmi les 5 900 personnes (soit 3 900 personnes), ce qui représente 13 % de titulaires en plus.
Sur la même période, on enregistre une forte baisse des emplois de non-titulaires (– 57 % depuis 2008).

Effectifs et caractéristiques des cadres d'emplois de la filière animation (hors emplois aidés) au 31 décembre 2012 en Provence – Alpes – Côte d'Azur

Postes principaux non annexes au 31.12.2012 par filière et cadre d'emplois	Titulaires ou stagiaires	Non titulaires	Ensemble	Part régionale (en %)	Part nationale (en %)	Part des titulaires (en %)	Taux de féminisation (en %)	Part des plus de 55 ans (en %)
Animateur	630	230	860	0,5	0,7	73,5	61,4	13,0
Adjoint d'animation	3 330	1 360	4 690	3,0	3,8	71,1	72,3	6,0
Autres emplois de la NET filière animation	n.d.	340	350	0,2	0,3	n.d.	72,9	7,5
Ensemble	**3 960**	**1 930**	**5 890**	**3,7**	**4,8**	**67,3**	**70,7**	**7,1**

Source : Insee – SIASP au 31 décembre 2012 – Traitement Observatoire de la FPT, CNFPT.
n.d. : données ne répondant pas aux conditions d'utilisation fixées par le comité du secret statistique.
Note de lecture : Il y a 4 690 adjoints d'animation dont 3 330 titulaires et 1 360 non-titulaires. Les titulaires représentent 71,1 % des adjoints d'animation.

« Je suis animatrice et directrice de centre aéré. Je conçois, j'encadre, j'anime et je fais la direction. Je suis agent de catégorie C (depuis janvier 2015) à temps complet. Durant les vacances d'été, je fais le centre aéré. »

Marielle, 26 ans, titulaire de la fonction publique territoriale depuis un an

« Je travaille dans une maison de quartier.
En plus du travail avec les enfants, je détermine et monte les projets d'animation sous réserve de validation de ma direction.
Je m'occupe aussi des relations avec les parents et des relations avec la presse. »

Karen, 36 ans, animatrice dans une maison de quartier

Zoom sur le dispositif emploi d'avenir qui a permis à de nombreux jeunes de devenir animateur professionnel

La loi du 16 octobre 2012 portant la création des emplois d'avenir (EAV), a eu pour ambition de « faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, sans qualification ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ». C'est donc un moyen pour ces jeunes d'accéder à une première expérience professionnelle mais aussi à une qualification reconnue car la branche Animation (avec l'aide d'Uniformation, son OPCA) a encouragé les parcours vers une qualification.

En région PACA, au 31 décembre 2015, 18 000 contrats ont été signés (dont 3 600 renouvellements de contrats). Près de 2 200 concernaient l'embauche d'un jeune sur un poste d'animateur « Jeunesse » et 1 200 étaient encore en poste fin 2015. Plus précisément, les trois quarts de ces jeunes ont obtenu un emploi d'animateur de loisirs (animateurs culturel ou socioculturels pour les autres).
97 % des contrats signés étaient des CDD (57 % d'une durée de trois ans).
81 % sont des contrats à temps complet.

Les associations (maisons de quartiers, centres sociaux, maison pour tous, etc.) sont les employeurs principaux des emplois d'avenir. Suivent ensuite les communes.

Un parcours type de professionnel de l'animation socioculturelle

Entrée dans l'animation	Période de transition pour en faire son métier	Stabilisation dans l'emploi
Activités bénévoles ou occasionnelles (job vacances) Principalement dans les centres de vacances ou les centres aérés.	Accumulation d'expériences professionnelles + formation ou VAE pour obtenir une qualification professionnelle.	CDI cumulés CDI temps complet Dans la fonction publique territoriale ou dans un centre social, etc.
BAFA, BAFD, CQP	BAPAAT, BPJEPS	DEJEPS, DESJEPS

Source : ORM.

Diplômes de la Jeunesse et des Sports	
BAPAAT *(brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technique)*	*niveau V*
BEES 1 *(brevet d'État d'éducateur sportif 1er degré)*	*niveau IV*
BPJEPS *(brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)*	*niveau IV*
DEJEPS *(diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)*	*niveau III*
DESJEPS *(diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)*	*niveau II*

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est une première étape de professionnalisation pour les animateurs des temps périscolaires qui veulent faire de l'animation un métier. Le BAPAAT est aussi une première entrée dans le métier d'animateur en général.

De même, le dispositif des emplois d'avenir a permis à beaucoup de jeunes d'entrer directement dans l'animation sans réelle qualification préalable. Ils ont ensuite bénéficié de formations pour se professionnaliser et ainsi avoir plus de chance de rester dans le métier.

Trois types de parcours

Ismaïl, 27 ans*, sorti du système scolaire sans diplôme. Passe le BAFA puis un BAPAAT et enfin un BPJEPS loisirs tout public (LTP). Aujourd'hui, il est animateur à Saint-Maximin.*

Angela, 26 ans*, embauchée par une association à Contes sur un poste d'animatrice, dans le cadre du dispositif emploi d'avenir. Elle est juste titulaire du BAFA. Son employeur lui permet de suivre une formation sur deux ans à l'UFCV de Nice afin d'obtenir un BPJEPS LTP. Elle entre en formation en 2014. Obtient une première partie de son diplôme fin 2014 et obtient le diplôme entier (avec l'UC complémentaire direction de structure) fin 2015.*

Marc, 45 ans*, titulaire d'un bac technologique. BAFA et BAFD. Il devient agent d'animation non titulaire dans une ville de taille moyenne. Il effectue des vacations dans le cadre des contrats éducatifs locaux pendant près de dix ans. Réussit le concours interne d'animateur territorial en 2003 puis obtient le grade d'animateur principal en 2005. En 2010, demande une validation des acquis de l'expérience pour un BPJEPS LTP.*

LA FORMATION

Le métier d'animateur ne se réduit pas à encadrer des enfants en colonies de vacances (avec le BAFA ou BAFD), durant les vacances scolaires.
On peut faire de l'animation un vrai métier. Pour cela, il faut passer des diplômes professionnels. Les diplômes qui permettent d'avoir une première expérience professionnelle sont les CQP de l'animation ou le BAPAAT (diplôme de niveau V).

Les diplômes non professionnels

L'originalité du secteur de l'Animation est d'avoir su créer des diplômes « non professionnels » initialement prévus pour l'activité bénévole ou rémunérée à titre occasionnel. C'est un droit d'entrée plutôt minime au poste d'animateur obtenu après une formation courte, basée sur des stages pratiques.

C'est une possibilité ouverte à tous les jeunes mais aussi un recours pour ceux qui ont rencontré des difficultés scolaires car les enseignements, organisés par des associations habilitées par les directions Jeunesse et Sports, sont dispensés de façon très ludique. La formation BAFA est ainsi proposée aux jeunes s'engageant dans un parcours animation sport (PAS) comme une première étape de retour à la formation (formation préqualifiante).

Le cadre réglementaire des BAFA et BAFD

BAFA
Les conditions d'accès :
Être âgé de 17 ans au premier jour du stage.
La formation doit s'effectuer dans un délai de 30 mois maximum et de 18 mois maximum entre la formation générale et le stage pratique. Elle se fait dans l'ordre suivant :
• stage de formation générale de 8 jours ;
• stage pratique de 14 jours effectifs en situation d'animation en séjours de vacances, accueil loisirs, accueil de jeunes ou de scouts déclarés ;
• stage d'approfondissement de 6 jours ou de qualification de 8 jours maximum.

BAFD
Les conditions d'accès :
• être âgé de 21 ans au premier jour du stage ;
• être titulaire du BAFA ou dispensé par la DRJSCS du lieu de résidence.
La formation doit s'effectuer dans un délai de 4 ans, et de 18 mois entre la formation générale et le stage pratique.
Elle se fait dans l'ordre suivant :
• stage de formation générale de 9 jours ;
• stage pratique de 14 jours minimum et en 2 séjours maximum dans la fonction de direction ;
• stage de perfectionnement de 6 jours ;
• un second stage pratique de 14 jours minimum et en 2 séjours maximum dans la fonction de direction.
Rédaction du bilan de formation.
L'autorisation d'exercer devra être renouvelée tous les 5 ans par la DRJSCS.

Les diplômes professionnels du ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports

Dans les formations Jeunesse et Sports (J&S), il n'existe plus de formation initiale, exceptée par la voie de l'apprentissage. La formation initiale scolaire dans le sens où elle accueille des sortants du système scolaire sans interruption du cursus n'existe plus depuis deux ans. Les sortants du système scolaire (lycéens ou étudiants) n'ont plus d'autre choix que de signer un contrat d'apprentissage pour se former aux métiers de l'animation et du sport. Les autres publics s'inscrivent dans des formations professionnelles continues, largement développées dans ces secteurs.

Ces formations J&S sont centrées sur l'alternance et l'acquisition des savoirs et des savoir-faire dans les centres de formation et sur le terrain. L'alternance occupe au moins un tiers du nombre total des heures de formation. Elle correspond bien à la culture du monde professionnel. Lors de la rénovation des diplômes J&S dans les années 2000, c'était une demande centrale des branches, des employeurs. Elle permet de transmettre les rouages du métier et aussi la culture qui sont très importants pour les professionnels, autant que les savoirs théoriques. Il y a une grande volonté de transmettre ; aussi l'accueil des stagiaires et des étudiants se fait généralement dans de bonnes conditions. Tous les diplômes professionnels sont accessibles par la voie de la VAE (validation des acquis de l'expérience). C'est une démarche qui permet d'obtenir le diplôme en faisant valoriser son expérience professionnelle. Pour cela, il faut

remplir un dossier (à retirer auprès de votre DRDJSCS). Il y a la possibilité de se faire accompagner pour effectuer cette démarche de VAE (accompagnement qui peut-être financé par votre OPCA).

L'apprentissage est donc possible pour les métiers de l'animation. Le CFA de l'animation et du sport de la région PACA est le CFA Futurosud (http://www.futurosud.org/).

Pour plus d'information sur les diplômes du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, consulter le site de la DRDJSCS PACA (rubrique Professions, formations, fiches par diplômes et spécialités http://paca.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique272).

Les diplômes (du niveau V au niveau II)

- ***Le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien, BAPAAT (niveau V)***

Il permet au jeune d'être salarié dans une association, un centre social, un organisme de vacances ou de tourisme et d'exercer des fonctions d'animation sous la responsabilité d'un animateur. Il représente le premier niveau de qualification professionnelle de l'animation, avec le CQP. Ce diplôme est en cours de rénovation.

- ***Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport, BPJEPS (niveau IV)***

Le BPJEPS, diplôme de niveau bac, atteste des compétences nécessaires pour exercer le **métier d'animateur** dans le domaine de la spécialité obtenue (disciplinaire, pluridisciplinaire ou lié à un champ particulier). À terme, il est destiné à remplacer le BEES (brevet d'État d'éducateur sportif) 1er degré et le BEATEP (brevet d'État d'animateur technicien de l'Éducation populaire).
Dix unités capitalisables (UC) constituent le diplôme. Les quatre premières sont communes à l'animation socioculturelle et au sport. Ce système facilite ainsi la biqualification ou la double certification. Exemple : un diplômé du BPJEPS « Activités physiques pour tous » pourra passer plus rapidement le BPJEPS « Loisirs tous publics » car il n'aura plus que 6 UC à obtenir.
Sont dispensés en PACA :

- le BPJEPS animation culturelle ;
- le BPJEPS animation sociale ;
- le BPJEPS loisirs tous publics (LTP) ;
- le BPJEPS éducation à l'environnement vers un développement durable ;
- le BPJEPS technique de l'information et de la communication.

Les diplômes supérieurs (DEJEPS et DESJEPS) sont construits sur le même modèle que le BPJEPS. Les deux premières UC sont transversales à toutes les spécialités des filières de l'animation et du sport. L'individualisation des parcours est, là encore, facilitée. Contrairement aux diplômes antérieurs, l'alternance est prépondérante : près de la moitié du temps de formation se passe en situation professionnelle.
La formation BPJEPS, diplôme très majoritairement choisi, coûte environ 6 500 à 7 000 euros (plus les frais de logement, restauration et transport parfois importants car l'alternance peut impliquer une mobilité durant la formation).

- ***Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport, DEJEPS (niveau III)***

Diplôme de niveau licence créé en 2006, il permet l'accès aux métiers de responsable de projet, de coordinateur-technicien ou entraîneur (dans le sport). Il est aussi accessible par la VAE.

Il comprend deux spécialités :

- ➔ perfectionnement sportif ;
- ➔ animation socio-éducative ou culturelle.

Chaque spécialité comprend des mentions. Les mentions proposées en PACA pour l'animation socioculturelle sont :

- ➔ développement de projets, territoires et réseaux ;
- ➔ animation sociale.

- ***Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport, DESJEPS (niveau II)***

Ce diplôme de niveau master 1 atteste des compétences pour être directeur de structure ou directeur sportif. Il comprend deux spécialités : « performances sportives » et « animation socio-éducative ou culturelle » (*cf.* décret du 20 novembre 2006). Il permet de se présenter aux concours de la fonction publique territoriale de conseiller des activités physiques et sportives et d'attaché territorial.

Les stagiaires et les formations J&S en PACA

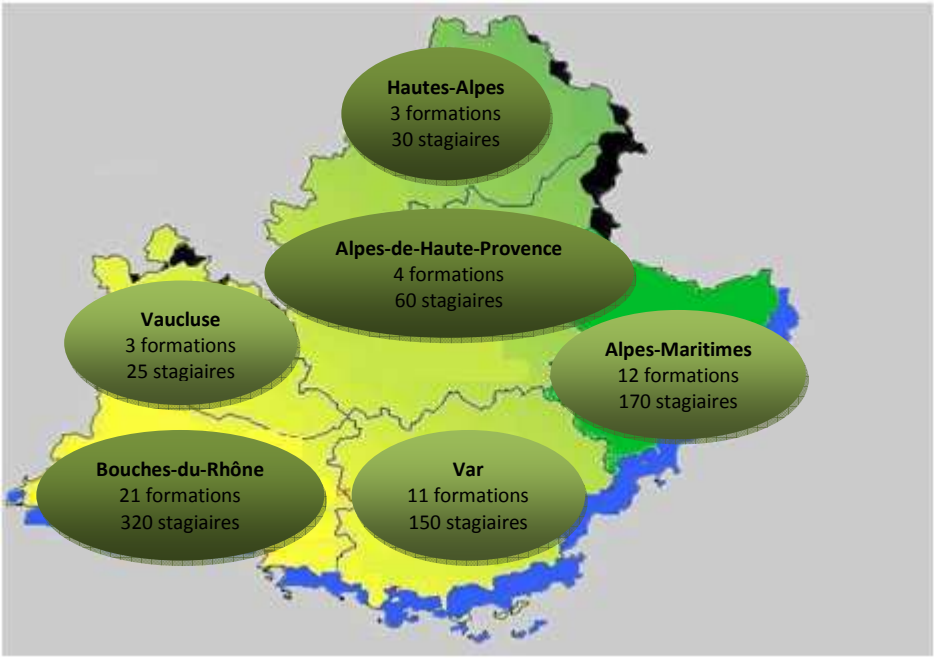

Source : ORM – Suivi annuel des formations Jeunesse et Sports 2014-2015.

Pour la session 2014-2015, 54 formations du secteur Jeunesse ont été dispensées en PACA :

- 14 formations BAPAAT (mentions *loisirs tout public* et *loisirs du jeune et de l'enfant*) ;
- 30 formations BPJEPS (les cinq spécialités sont représentées) ;
- 10 formations DEJEPS.

Environ 750 stagiaires ont suivi ces formations dispensées construites sur le principe de l'alternance et de la pluridisciplinarité (quatre formations sont biqualifiantes animation et sport).

Les stagiaires ont entre 18 et 60 ans et sont majoritairement des femmes (60 %). 54 % étaient demandeur d'emploi à l'entrée en formation et un tiers étaient salariés (dont 11 % de contrats aidés emplois d'avenir ou autres). 52 % possédaient déjà un diplôme de niveau bac ou plus mais 11 % n'ont aucun diplôme. En 2014-2015, près de sept stagiaires sur dix ont reçu un financement de la Région dans le cadre du plan régional de formation. Pour la plupart des autres personnes, les frais de formation ont été pris en charge par l'OPCA ou l'employeur.

Les autres diplômes de l'animation

- ***Le DUT Carrières sociales (niveau III)***

Le DUT carrières sociales, **option « animation sociale ou socioculturelle »,** est un diplôme de l'Éducation nationale de niveau bac + 2. Cette formation se déroule en deux ans, par alternance. Elle permet de devenir un professionnel de l'animation tel que médiateur social, intervenant dans les quartiers, les cités, les communautés de communes. Cette formation peut séduire car elle donne un niveau universitaire et peut donc faciliter la reconversion. Elle est atypique dans le secteur car aucune expérience préalable dans l'animation (bénévole ou occasionnelle) n'est exigée à l'entrée alors que c'est souvent une condition de preuve de « vocation professionnelle » pour suivre une formation Jeunesse et Sports.

- ***Le CQP***

La création et la reconnaissance des certificats de qualification professionnelle sont actées par l'avenant de la convention collective de la branche Animation du 15 novembre 1995 (modifié le 6 juin 2002). « Conscients des enjeux de la formation professionnelle pour la branche, les parties affirment leur volonté de développer des formations débouchant sur des qualifications sanctionnées par une certification. (…) [Cet accord] donne un cadre conventionnel à la reconnaissance des formations dans l'attente de la mise en place de diplômes correspondants par l'État. » Les CQP actuellement mis en place par la Commission paritaire nationale emploi-formation (CPNEF) Animation (niveau V) :

  - le CQP animateur périscolaire (créé en 2009) ;
  - le CQP animateur danse (créé en 2015).

Historiquement et idéologiquement, l'animation socioculturelle est l'héritière des mouvements de **l'Éducation populaire** dont le projet initial semble trouver sa source dans un rapport de Condorcet sur l'instruction (1792).
En 2005, la Charte de l'Éducation populaire adoptée par les membres du CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'Éducation populaire) rappelle que « L'Éducation populaire n'est pas neutre. Elle est un militantisme qui trouve son énergie dans la confiance en l'intelligence individuelle et collective et leur aptitude à résoudre les conflits inhérents à la vie en société. Elle ne saurait souscrire à une quelconque idéologie acceptant, par fatalisme, l'exploitation et l'exclusion sociale de certains, comme un mal nécessaire. »

La **professionnalisation des bénévoles** a eu tendance à atténuer le côté « militantisme » de l'Éducation populaire parfois perçue comme obsolète cédant plutôt la place à un engagement pour des thématiques comme le développement durable, le social, l'interculturalisme, etc. Néanmoins, ces dernières années, des associations anciennes (comme ATD Quart Monde ou la Ligue de l'enseignement, ATTAC, AFEV…) revendiquent leur appartenance à l'Éducation populaire. J.-F. Giret parle de « revitalisation de l'Éducation populaire avec des modalités d'expression différentes ».

Le périmètre

- ➔ l'animation d'activités culturelles et ludiques ;
- ➔ l'animation de loisirs auprès d'enfants et d'adolescent ;
- ➔ l'intervention socioculturelle (dont l'animation sociale).

Les facteurs d'influence du métier d'animateur socioculturel

Ce schéma montre que le secteur associatif est le principal secteur employeur. Toutefois, certaines activités de l'animation trouvent des points d'ancrage dans la fonction publique territoriale ou l'État (une partie des activités périscolaires et de loisirs) ou dans le secteur marchand (certains villages-vacances, par exemple). La raison sociale de ces derniers employeurs est parfois éloignée de l'engagement social de l'animation socioculturelle.

Source : ORM.

Observatoire régional des métiers
41, La Canebière
13001 Marseille
04 96 11 56 56
www.orm-paca.org